

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

**Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement**

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

NICOLLE Pierre

Tél : 03 21 21 91 70
nicolle.pierre
@pasdecals.fr

REÇU LE
25 FEV. 2019

Monsieur Pascal DERAY
Président de la Communauté de Communes
des 7 Vallées
Maire d'HESMOND
6 rue du Général Daullé
62140 HESDIN

N/Réf : DDAE/SDT/U - PN/MD – AF_20190204_49588

V/Réf : Votre lettre du 1^{er} février 2019

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
de l'Hesdinois

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 1^{er} février 2019, vous avez bien voulu m'adresser, pour avis, la modification simplifiée du PLUI de l'Hesdinois en vue de lever la servitude de Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) sur le secteur de la friche « Ryssen » et des abords de l'hôpital sur la commune de Marconne, afin de construire un pôle santé.

Après examen, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet n'appelle aucune remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Général Adjoint,


Jean-Luc DEHUYSSER

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant au Directeur des Systèmes d'Information à l'adresse ci-après, qui fera le relais auprès du service chargé de l'exploitation du traitement.